



PREDIM : REUNION DE COORDINATION N° 6 2 Juillet 2002

Participants :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| – Claudine ABAUZIT | DTT |
| – Réginald BABIN | GART |
| – Jacques BIZE | CERTU |
| – Michel CHOUZENOUX | URBA 2000 |
| – Martine DANIEL | PREDIT |
| – Philippe DELCOURT | URBA 2000 |
| – Benoît FERRY | SETRA |
| – Jean-Louis GRAINDORGE | URBA 2000 |
| – Jean-François JANIN | METL |
| – Michel MUFFAT | DRAST |
| – Henri SZTANKE | UTP |
| – Guillaume USTER | INRETS |

1 – Le compte rendu de la réunion du 10 juin 2002 est approuvé

2 – Logo de la PREDIM

Jacques BIZE présente les différents projets réalisés par le bureau d'étude (CARPE DIEM) chargé de sa conception.

Il n'est pas apparu possible de faire un choix car le logo de la PREDIM figurera fréquemment à côté de celui du PREDIT ce qui rend souhaitable leur compatibilité visuelle.

Ce dernier étant en cours de réfection, il a semblé préférable d'attendre qu'il soit achevé pour prendre une décision.

Il a seulement été retenu que :

- PREDIM sera en caractères minuscules
- Le « i » sera renforcé
- Deux couleurs seront utilisées dans le logo, dont une identique à celles figurant sur le PREDIT.

Il est rappelé que CARPE DIEM a également en charge l'illustration et la relecture du document de présentation de la PREDIM, mais pas son tirage.

Il est convenu que celui-ci sera de 5 000 exemplaires et que la DTT prendra en charge son financement.

Une réunion de travail aura lieu le 19 août sur le logo et le document de présentation avec CARPE DIEM. .

3 – Note d'orientation

Jean-Louis GRAINDORGE présente une note établie par URBA 2000 faisant état de remarques concernant les orientations de la PREDIM.

L'essentiel de la discussion porte sur le souhait émis par les professionnels travaillant sur l'information multimodale qu'un annuaire des sources soit élaboré et tenu à jour.

Celui-ci permettra de réaliser plus aisément les systèmes d'information et, par ailleurs, sera une base de départ aux discussions entre transporteurs visant à harmoniser progressivement leur vocabulaire sur le sujet.

Il est décidé de constituer sur ce thème un groupe de travail composé du GART, de l'UTP, du STIF et du CERTU (P. Gendre) pour poser le problème et définir l'action que conduira la PREDIM.

Sur les autres points évoqués dans la note, les participants sont invités à faire part de leurs réactions à URBA 2000, qui en fera la synthèse et proposera les actions à conduire (ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de coordination de la PREDIM).

4 – Expertises, financement

Différents points sont évoqués : importance et durée des expertises, coût de celles-ci (individuellement et coût global), origine et profil des experts, indépendance de ceux-ci)

A la suite des discussions, il est convenu qu'URBA 2000 fera une note de proposition pour la réunion de coordination du 10 septembre 2002.

5 – Propositions de travaux

5.1 – Déjà examinés lors des réunions antérieures :

– Carte Blanche Conseil

Les résultats de l'expertise décidée lors de la réunion du 30 avril n'étant pas parvenus aux membres du comité, aucune décision n'a pu être prise.

– CalisteI

Le principe de la réalisation d'une étude préalable faisant l'état des lieux sur les technologies vocales, pilotée par l'INRETS, avait été retenu le 10 juin.

Celle-ci n'a pas été engagée. Les problèmes du choix du maître d'ouvrage et de la source de financement de l'étude doivent être tranchés au préalable.

– MT3

Un approfondissement du thème de la carte sans contact avait été décidé le 10 juin.

Dans ce but un comité de pilotage devait être constitué (CERTU, GART et UTP) et une expertise réalisée sur proposition de l'INRETS.

Il est considéré que les résultats de cet approfondissement seront disponibles avant la fin de 2002.

• Canal TP / SETEC ITS

La réalisation de deux expertises (juridique et technique) avait été jugée utile lors de la réunion du 10 juin.

Il est convenu qu'URBA 2000 recherchera un juriste et que P. GENDRE prendra en charge l'aspect technique avec un autre expert.

Du fait des similitudes de Dé-multi et EU Equal, il est souligné que ce point fera l'objet d'un examen attentif.

5.2 – Projets finalisés depuis la réunion du comité de coordination du 10 juin

• Transpolitain

Il est convenu :

- de demander des précisions en ce qui concerne la mise à disposition des données et le site où serait testé le prototype

- de réaliser une expertise et lorsque celle-ci sera achevée, d'inviter Transpolitin à se rapprocher de l'ANVAR pour examiner la question de la fabrication du système

- Mobilité

Des éclaircissements doivent être apportés d'une part sur les relations qu'aura la centrale de mobilité envisagée à Grenoble avec les transporteurs et l'AO et, d'autre part, sur la reproductibilité du système sur d'autres sites.

En outre, un examen de la capacité du porteur de projet à créer et gérer une entreprise apparaît souhaitable.

- Renault – Keolis

Le projet est considéré comme intéressant ainsi que la participation à celui-ci d'un constructeur d'automobiles.

Il est considéré qu'une large part du projet de centrale de mobilité d'Abbeville n'est pas dans le champ d'intervention de la PREDIM, qui ne pourra donc en supporter la charge.

Le principe d'une expertise est retenu. Son pilotage sera assuré par Véronique AURAND (CERTU).